

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LASGRAÏSSES

De la séance du jeudi 14 avril 2022

L'An deux mille vingt-deux et le 14 avril, le Conseil Municipal de LASGRAÏSSES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire *dans la salle de Ferrières, conformément aux instructions ministérielles, en raison des consignes de sécurité sanitaire dans le cadre de la pandémie COVID 19*, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Éric FREALLE, 1<sup>er</sup> Adjoint, remplaçant de Monsieur Alain ASSIÉ, Maire empêché.

**Date de la convocation : jeudi 07 avril 2022.**

**Présents** : Mesdames Marie-Odile RIBOUD, Eunice MASSOUTIÉ, Patricia MAUREL, Sadia OUMOUZOUNE, Messieurs Guillaume DOUZIECH, Éric FREALLE, Florian GUIBBAUD, Christian MAUREL, Alain PRADES, Florent PREYNAT, Alain REILLES, William VERGNES.

**Absents Excusés** :

**Absents Excusés et Représentés** : Monsieur Alain ASSIÉ représenté par Éric FREALLE et Monsieur Vincent PAKULA représenté par Florent PREYNAT

**Secrétaire communale** : Hélène BOURGEOIS de LAVERGNE

**Secrétaire de séance** : Marie-Odile RIBOUD puis Sadia OUMOUZOUNE

La condition de quorum étant remplie, Monsieur le Premier Adjoint, remplaçant le Maire empêché, ouvre la séance à 19H10.

## 1 - APPROBATION DU COMPTE - RENDU DU 17 MARS 2022

Après lecture, le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2022 est soumis à approbation. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité. Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint invite l'ensemble des conseillers qui étaient présents à le signer.

**Adopté à l'unanimité**

## 2 – RELEVÉ DES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION, PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, D'UNE PARTIE DE SES ATTRIBUTIONS

**Décision n°6 en date du 31/03/2022** : Considérant qu'il est nécessaire que la commune contracte un prêt, afin de ne pas fragiliser la trésorerie dans l'attente du versement des subventions allouées pour l'opération d'investissement « Maison Communale des Services », la commune de LASGRAÏSSES, valide auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un prêt à court terme (à taux variable et à échéance d'intérêt trimestriel), d'un montant de (234 272 €) deux cent trente-quatre mille deux cent soixante-douze euros.

## 3 – VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la commune se limite donc aux deux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Il a été présenté à la commission des finances un projet qui répond à notre politique, et qui est aujourd'hui soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avoir exposé l'avis de la Commission des finances, Monsieur William VERGNES, 2ème adjoint en charge des Finances, propose de se prononcer sur le maintien des taux sur leur niveau de 2021 :

**Taux Foncier Bâti = 36.50%**  
**Taux Foncier Non-Bâti = 47.50%**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions ci-dessus

**Adopté à l'unanimité**

#### **4 – VOTE DES BUDGETS 2022 - PHOTOVOLTAÏQUE ET COMMUNAL**

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des Recettes et des Dépenses prévues et autorisées pour l'année 2022.

##### **Section INVESTISSEMENT :**

Le budget d'investissement est le reflet des projets à moyen et long terme de la commune.

##### **Section FONCTIONNEMENT :**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 de la commune, ainsi que du photovoltaïque, arrêtés lors de la réunion de la Commission des Finances du 30 Mars dernier, comme suit :

 Pour le communal :

 la Section Fonctionnement s'équilibre à 364 833.89€

 la Section Investissement s'équilibre à 672 844.74€

 Pour le photovoltaïque :

 la Section Fonctionnement s'équilibre à 24 371.82€

 la Section Investissement – pas d'investissement

Les principaux projets en cours pour l'année 2022 sont la Création de la Maison communale des Services, l'achat des terrains des Hauts de Ferrières, le changement de matériel tel que le compresseur, hors service, ...

**Le Conseil Municipal vote les budgets 2022, communal et photovoltaïque par 14 voix « pour », ceux-ci sont**

**Adoptés à l'unanimité**

Ci-dessous pour information, présentation générale des deux budgets

## BUDGET COMMUNAL

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	567 945,82	636 840,73
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	60 498,91	36 004,01
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 44 400,01	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	672 844,74	672 844,74
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	364 833,89	295 056,41
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 69 777,48
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	364 833,89	364 833,89
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>1 037 678,63</b>	<b>1 037 678,63</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

# BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
<b>V</b>	<b>O</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	24 371,82	6 000,00
<b>T</b>				
	+	+	+	
<b>R</b>	<b>E</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
<b>P</b>				
<b>O</b>		002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
<b>R</b>		0,00	18 371,82	
<b>T</b>		=	=	
		<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b> (3)	24 371,82	24 371,82

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>V</b>	<b>O</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
<b>T</b>				
	+	+	+	
<b>R</b>	<b>E</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
<b>P</b>				
<b>O</b>		001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
<b>R</b>		0,00	0,00	
<b>T</b>		=	=	
		<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	0,00	0,00

## TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	24 371,82	24 371,82
----------------------------	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

## **5 – MISE EN ŒUVRE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS ET AMORTISSEMENT ET NEUTRALISATION DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES – NOUVEAU REFERENTIEL COMPTABLE ET BUDGETAIRE M57 DU BUDGET COMMUNAL 2022**

Monsieur VERGNES explique qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la commune a adopté le nouveau référentiel comptable et budgétaire, le M57. A l'occasion du vote du premier budget appliquant les dispositions de ce nouveau référentiel, il convient de délibérer sur différents points.

Notamment, sur les dépenses imprévues, dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Par ailleurs, il est proposé de mettre en œuvre la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées (chapitre 204) afin de supprimer l'impact budgétaire induit par ces amortissements. L'impact budgétaire étant supprimé, il est complémentairement proposé de porter la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à 1 an. La combinaison de ces deux mesures permettra un suivi simplifié des subventions d'équipement versées plus adaptée à la gestion comptable et budgétaire de la commune.

Monsieur VERGNES demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ; de mettre en application la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées (chapitre 204) et modifie la durée d'amortissements desdites subventions qui est portée à 1 an, de sorte que les subventions d'équipement versées à partir de 2021 feront l'objet de cette nouvelle procédure,

**Adopté à l'unanimité**

## **QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

**- Questions diverses :**

### **1/ Dissolution SMIXFLO – Marie-Odile RIBOUD**

Un arrêté de la Préfecture confirme officiellement la dissolution du SMIXFLO au 31.03.2022. La CA2G récupère la compétence à partir du 01.04.2022. Le syndicat dispose d'un délai avec date butoir au 30/06/2022, pour acter sa liquidation. Un BP doit être fait sur les 3 premiers mois (Janvier, Février, Mars). La communauté d'agglomération et la commune d'Orban doivent travailler ensemble à l'élaboration de la Convention de Fonctionnement.

### **2/ Jardin du Souvenir – Marie-Odile RIBOUD**

Certains administrés ont soulevé la question de la création d'un Jardin du Souvenir. Il faut faire un puits sur un petit emplacement (2x2). La prestation est de l'ordre d'environ 2 500€. Marie-Odile se propose d'effectuer une étude sur cette opération.

### **3/ Don de soutien aux Ukrainiens - Éric FREALLE**

La CA2G a proposé aux communes adhérentes de verser 1€ par habitant. L'Association des Maires s'occuperait de la collecte. Le Conseil ne retient pas cette option, par 9 voix contre et 3 abstentions.

#### **4/ Point sur l'opération « Prémption Terrains Ferrières » – Alain REILLES**

Le 1<sup>er</sup> avril 2022 a eu lieu la visite du Juge Commissaire aux Expropriations, sur les terrains des Hauts de Ferrières. Le 11 mai 2022 sera rendu l'Ordonnance qui nous confirmera le prix des terrains par le Service des domaines.

#### **5/ Lancement de l'étude pré-opérationnelle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et de Droit Commun (OPAH-DC) sur le territoire intercommunal – Éric FREALLE**

Afin de lutter contre la déperdition énergétique et la précarité (habitat indigne), les bureaux de l'Agglo de ce service viendront en Mairie pour commencer à lister les logements qui pourraient être concernés.

#### **6/ Réaménagement de l'Agence Postale Communale – Éric FREALLE**

La Poste va rénover l'Agence postale communale. Cette rénovation prendra en compte l'accessibilité pour les personnes handicapées. Il y aura un îlot central plus accessible. Les devis ont été demandés. Les travaux seront intégralement pris en charge par La Poste.

#### **7/ Eclairage Extérieur au lieu-dit « Les Hauts de Ferrières » – Éric FREALLE**

A la Salle de Ferrières, un projet de travaux pour installer un éclairage supplémentaire, notamment au niveau des parkings, est à l'étude. Un premier devis pour 5 points lumineux nous a été transmis pour un montant hors taxe d'environ 14 000€, un second pour un montant hors taxe de moins de 3 000€. Monsieur le Maire doit reprendre contact avec une commune voisine qui a travaillé avec la deuxième entreprise pour comprendre la différence de tarif.

#### **8/ Illuminations Fêtes de Fin d'Année – Éric FREALLE**

Un devis a été demandé à la Société Escaffit de Gaillac, qui propose la location avec pose et dépose des illuminations de Noël. Le devis, valable jusqu'au 30 avril, s'élève à pratiquement 2800€ TTC pour un forfait tout compris de début décembre à la mi-janvier.

Le débat s'installe pour le choix entre l'achat et la location de matériel. Si la commune l'achète, il y a le problème du stockage, ainsi que le montage et le démontage au moment des fêtes.

Quelques précisions doivent être demandées à l'entreprise avant de prendre une décision, et il faut également vérifier que les poteaux soient équipés des prises adéquates.

#### **- Tour de table et expression libre :**

##### **Essaim d'abeilles aux Hauts de Ferrières**

Ce matin, un essaim d'abeilles a fait sensation sur la commune, il s'est dispersé dans la matinée. Vincent PAKULA, ayant rejoint le Conseil au moment des questions diverses, signale que si cela se reproduit, il connaît un apiculteur sur Aussac qui pourrait intervenir.

##### **Projet de Vente au Plô**

Finalement, ce projet a avorté. Madame Saysset ne souhaite plus vendre.

##### **Des nouvelles du CMJ**

Le CMJ doit se réunir le 21 avril prochain. L'organisation de l'après-midi citoyenne « ramassage des déchets » fixée au dimanche 22 mai, est en cours. A contrario, à ce jour, la date de la journée « activité-sportive » n'a pas encore été fixée.

#### **Date du Prochain Conseil Municipal :**

Il se réunira le 10 Mai 2022 à 19h00 à la Salle de Ferrières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H27.

<b>SIGNATURES des membres présents lors du Conseil Municipal du 14 Avril 2022</b>	<i>ASSIÉ Alain</i>  <b><i>Absent</i></b>	<i>DOUZIECH Guillaume</i>
<i>FRÉALLE Éric</i>	<i>GUIBBAUD Florian</i>	<i>MASSOUTIÉ Eunice</i>
<i>MAUREL Christian</i>	<i>MAUREL Patricia</i>	<i>OUMOUZOUNE Saadia</i>
<i>PAKULA Vincent</i>  <b><i>Absent</i></b>	<i>PRADES Alain</i>	<i>PREYNAT Florent</i>
<i>REILLES Alain</i>	<i>RIBOUD Marie-Odile</i>	<i>VERGNES William</i>